



N° 2024/E1/032

**Question orale déposée par Mme Juliette PONZEVERA
Au nom du groupe « Fà Populu Inseme »**

OBJET : PLACES D'HERBERGEMENT

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

Le 18 février dernier, le ministre de l'Économie, Bruno LE MAIRE, annonçait au journal de TF1 un plan d'économies de 10 milliards d'euros pour le budget de l'État en 2024. Ce plan officiellement établi par un décret du 21 février 2024, engageait des réductions budgétaires affectant notamment le secteur social et médico-social, avec des coupes spécifiques dans les programmes relatifs au "handicap et à la dépendance", à la "santé", ainsi qu'à "l'accès et au retour à l'emploi".

Or, il y a quelques mois, trois structures agissant dans le domaine du social (CHRS Maria Stella, CHRS la Falep, CHRS Foyer de Furiani), ont été notifiées par la DREETS de Corse (Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) de la suppression de 5 places d'hébergement en 2024, qui plus est des places exclusivement destinées aux femmes...

Cette décision aurait été prise au niveau national par la DIAHL. Selon les fédérations (la FAS et l'URIOPSS), il semblerait que seule la Corse soit impactée par cette coupe budgétaire et ces suppressions de places car les Préfets des autres territoires s'y seraient tous opposés.

Pour rappel, ces structures ont pour vocation l'insertion sociale et l'accès au logement avec la mise à l'abri de personnes en situation de grande précarité et sans domicile stable, mais également un accompagnement personnalisé. L'objectif pour les personnes accueillies est de retrouver sécurité et stabilité sociale dans le but de se réinsérer.

Dans notre île, où 18,3 % des habitants vivent sous le seuil de pauvreté et où le nombre de sans-abris est en augmentation, ces centres sont indispensables pour proposer une alternative à la rue. Les coupes budgétaires annoncées et la suppression de ces places sont des coups de massue pour le secteur de la solidarité, déjà confronté à de grandes difficultés (réduction de la dépense publique

couplée avec la réforme du RSA et la suppression de l'allocation spécifique de solidarité, etc.).

Par ailleurs, la suppression de places dans des structures d'hébergement de ce type a forcément des répercussions importantes, tant pour les individus directement affectés que pour la société dans son ensemble : augmentation des personnes en itinérance, occupation des services d'urgence, etc. En outre, l'absence de stabilité résidentielle et le manque d'accompagnement qui en découle rendent plus difficile la recherche d'emploi ou de formation, retardant ainsi l'éventuelle réinsertion des plus vulnérables.

Ainsi, Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse, dans un contexte où la précarité en Corse ne fait que croître et où, malheureusement, les situations de violences conjugales sont en augmentation constante, que peut faire notre Collectivité pour s'opposer à cette décision au caractère profondément injuste pour la Corse et les acteurs sociaux qui y œuvrent au quotidien ?

Je vous remercie.